

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 128** Vœu relatif à la création d'un contre-sens cyclable rue de Presbourg et rue de Tilsit.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le Plan Vélo prévoit l'installation de pistes bilatérales sur chaussée sur l'avenue de la Grand Armée et prolongées sur l'avenue des Champs-Élysées ;

Considérant que la place de l'Etoile constitue un point noir pour les cyclistes à travers, rendant son franchissement périlleux ainsi qu'une rupture entre les deux pistes cyclables ;

Considérant qu'un aménagement cyclable sur la place de l'Etoile apparaît difficile à mettre en place compte tenu des contraintes de circulation ;

Considérant que les rues de Tilsit et de Presbourg, qui sont en sens unique, comportent une bande cyclable permettant de contourner la place de l'Etoile ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris à autoriser les contre-sens cyclables chaque fois que possible ;

Considérant qu'un contre-sens cyclable rues de Tilsit et de Presbourg permettrait aux cyclistes de franchir la place de l'Etoile, facilitant grandement leur parcours ;

Sur proposition de M<sup>mes</sup> Edith GALLOIS, Maud GATEL, M. Yann WEHRLING et des élus du Groupe UDI-MoDem,

Emet le vœu que :

Soit créé un contre-sens cyclable rue de Presbourg et rue de Tilsit afin de permettre le franchissement de la place de l'Etoile en toute sécurité pour les cyclistes.